

Rapport n° 7	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'administration du 15 octobre 2012		Chapitre : 21 Article :

ATTRIBUTION DES MARCHES RELATIFS AU PROGRAMME ANTARES

Lors de sa séance du 10 septembre 2012, la commission d'appel d'offres du SDIS a procédé au classement des propositions liées à l'appel d'offres en date du 27 juillet 2012 pour les matériels liés au programme ANTARES.

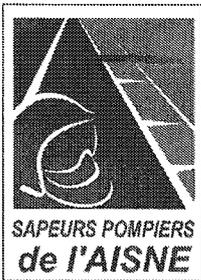
MARCHE N° 35/2012

- Lot N° 1 – Emetteurs récepteurs mobiles ANTARES : Société SWISSPHONE pour un montant unitaire de 2 566,92 € TTC
- Lot N° 2 – Emetteurs récepteurs portatifs ANTARES : Société SWISSPHONE pour un montant unitaire de 1 292,19 € TTC
- Lot N° 3 – Modules récepteurs GPS pour BER ANTARES : Société DATAHERTZ pour un montant unitaire de 197,34 € TTC
- Lot N° 4 – Adaptateurs véhicules ANTARES : Société SWISSPHONE pour un montant unitaire de 1 279,19 € TTC
- Lot N° 5 – Pupitres d'exploitation de BER ANTARES : Société TPL SYSTEMES pour un montant unitaire de 1 530,88 € TTC
- Lot N° 6 – Antennes pour véhicules équipés de BER ou BIVANTARES : Société SWISSPHONE pour un montant unitaire de 82,92 € TTC.

Ainsi, il vous est proposé d'attribuer les marchés selon le classement ci-dessus et d'adopter le projet de délibération joint au présent rapport.

Le Président,

Thierry THOMAS



Délibération n° 7	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 15 octobre 2012		Chapitre : 21 Article :

Membres théoriques :	20
Membres en exercice :	20
Membres présents :	14
Votants :	14

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le 15 octobre 2012 à 14 heures 30, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 1^{er} octobre 2012, s'est réuni dans la salle des assemblées du Conseil Général à LAON sous la présidence de Monsieur Thierry THOMAS.

Etaient présents : Monsieur Thierry THOMAS, Président.

I - Membres avec voix délibérative

MM. Jean-Jacques THOMAS, Michel CARREAU, Daniel COUNOT, Georges FOURRÉ, Frédéric MATHIEU, Jacques KRABAL, Jean-Luc LANOUILH, Pierre-Marie LEBÉE, Jean-Pierre BALLIGAND, Jean-Claude CAPPELE, André RIGAUD représentant Bernard RONSIN, Michel LAVIOLETTE, Raymond DENEUVILLE, Antoine LEFEVRE, Patrick DAY, Paul GIROD, Marcel LALONDE, Gérard DOREL, Gilbert SIMEON.

II - Membre de droit

Monsieur Grégory CANAL, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet, représentant Monsieur le Préfet de l'Aisne

III - Membres avec voix consultative

M. le Colonel Gilles RAGOT, Directeur départemental
M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental,
M. le Commandant Eric GODULLA, sapeur-pompier professionnel officier,
M. le Capitaine Roger MICHAUX, sapeur-pompier volontaire officier,
~~M. le Sergent Chef Mickaël MOINAT, sapeur-pompier professionnel non officier,~~
M. l'Adjudant Chef Denis COUTANT, sapeur-pompier volontaire non officier.

Excusé(s) : MM. Jean-Jacques THOMAS, Jacques KRABAL, Jean-Pierre BALLIGAND, Bernard RONSIN, Raymond DENEUVILLE, Patrick DAY, Paul GIROD, le Sergent Chef Mickaël MOINAT.

Assistaient à la séance : M. Charles COQUELLE, payeur départemental,
Lt-Colonel Christophe PETIT, MM. Dominique BOUDESOCQUE, Jean-Noël CANTELLI,
Jean-Marc KRIEGER, Philippe MOREAU, Mme Christiane CHAUSSON.

ATTRIBUTION DES MARCHES RELATIFS AU PROGRAMME ANTARES

Vu le rapport n° 7 ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

.../...

- d'attribuer le :

MARCHE N° 35/2012

- Lot N° 1 – Emetteurs récepteurs mobiles ANTARES : Société SWISSPHONE pour un montant unitaire de 2 566,92 € TTC
 - Lot N° 2 – Emetteurs récepteurs portatifs ANTARES : Société SWISSPHONE pour un montant unitaire de 1 292,19 € TTC
 - Lot N° 3 – Modules récepteurs GPS pour BER ANTARES : Société DATAHERTZ pour un montant unitaire de 197,34 € TTC
 - Lot N° 4 – Adaptateurs véhicules ANTARES : Société SWISSPHONE pour un montant unitaire de 1 279,19 € TTC
 - Lot N° 5 – Pupitres d'exploitation de BER ANTARES : Société TPL SYSTEMES pour un montant unitaire de 1 530,88 € TTC
 - Lot N° 6 – Antennes pour véhicules équipés de BER ou BIVANTARES : Société SWISSPHONE pour un montant unitaire de 82,92 € TTC.
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 21 du budget 2012 du SDIS.

Le Président,



Thierry THOMAS

